

La semaine.

Ils font ça
comme ça!

Depuis août, les restaurants de la place Navone ont dû remballer une partie de leurs terrasses.



ITALIE

La mairie de Rome fait places nettes.

Entre le charme des lieux et le café au soleil, le maire de la capitale a choisi. Les terrasses doivent cesser de dénaturer l'espace public. Moins de clients, moins d'emplois, rétorquent les cafetiers.

LA TERRE APPARTIENT À QUI LA TRAVAILLE », disait, du fin fond de la pampa mexicaine, Emiliano Zapata (1879-1919). Un siècle plus tard, la formule pourrait servir de mot d'ordre au combat que mènent quelques cafetiers et restaurateurs de Rome, bien décidés à résister au nouveau plan d'occupation des sols que le maire Ignazio Marino veut mettre en pratique. Ce dernier, élu en 2013 sous l'étiquette du Parti démocrate (centre gauche), réputé rigoureux, obstiné et méthodique, a eu l'étrange idée de faire (pour une fois) respecter quelques règles. Ce qui, en Italie en général et dans la Ville éternelle en particulier, peut s'assimiler à un « suicide politique ». Bravant la colère des automobilistes, il avait déjà réussi à rendre piétonne la via dei Fori, l'artère qui mène au Colisée, séparant le forum des marchés de Trajan. Cette fois, l'édile s'est mis en tête de redonner à la place Navone un peu de son lustre passé. Alors que les pages romaines des principaux quotidiens italiens relaiaient *ad nauseam* le cas de tel ou tel cafetier qui, autorisé à disposer de 50 mètres carrés de terrasse, en déployait le double, Ignazio Marino est passé à l'attaque. Il a d'abord chassé les faux peintres qui avaient envahi le terre-plein central au point de rendre invisible la fontaine des Quatre Fleuves du Bernin. Il s'en prend désormais aux terrasses de la dizaine de bars et restaurants qui bordaient généreusement l'ancien stade

de Domitien. Le 7 août, après le rejet de leur ultime recours par le Conseil d'Etat, les cafetiers se sont vu intimer l'ordre de rapatrier leurs tables et leurs chaises sur le trottoir et de s'y cantonner. En septembre, les gérants des établissements disposés de part et d'autre du Campo dei Fiori, proche du palais Farnese, ont vu les employés municipaux peindre sur le sol une ligne matérialisant la limite à ne plus dépasser.

Depuis, la colère gronde. Documents et factures en main, Martin Halili, gérant du restaurant Bernini sur la place Navone, extrait d'un volumineux dossier une autorisation délivrée en 1992 par la ville de Rome – et reconduite dans les mêmes termes au cours des années. Elle atteste qu'il a droit à 99 mètres carrés de terrasse pour la somme de 21253 euros par an au titre de « l'occupation de l'espace public ». Soit un peu moins de 3 euros par mètre carré selon une tarification établie dans les années 1980. Le nouveau règlement, qui date de 2012, le prive de près de 50 % de l'espace dont il disposait auparavant. Son raisonnement est simple: « Moins de terrasse, moins de clients, moins de clients, moins de personnel. » « Je devrai licencier la moitié de mes employés ou bien fermer définitivement », lâche-t-il. « Et dire que les tables de tous les restaurants réunis n'occupaient que 10 % de la superficie de la place... », se lamente-t-il encore pendant qu'un des serveurs encaisse 3,50 euros pour un simple *caffè ristretto*. Les restaurateurs de la place Navone et des rues alentour ont tous fait le même calcul ou à peu près. Manifestant leur mécontentement, rideaux baissés, certains d'entre eux ont affiché le nom de leurs employés sur leurs vitrines comme s'il s'agissait d'otages au sort incertain.

MALGRÉ CE BAROUD D'HONNEUR, le nouveau plan d'occupation de l'espace public se poursuit. Petit à petit les terrasses, légales ou illégales, qui empiétaient sur une rue ou un trottoir déjà encombrés de voitures et de *motorini* (scooters), se réduisent, permettant aux touristes et aux habitants de redécouvrir là le tracé d'une rue, ici une perspective sur une petite église. « J'irai jusqu'au bout pour reprendre mes droits et sauver mes employés », tempête Martin Halili. « Nous irons jusqu'au bout pour imposer et faire respecter la loi », répond en écho Marta Leonori, assesseur en charge des « activités commerciales » de la ville de Rome. La guerre des terrasses n'est pas près de se terminer. ■ Philippe Ridet